



République Française – Eure-et-Loir
Commune du Gué-de-Longroi

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JOUR 19 septembre 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 19 septembre 2024 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie du Gué-de-Longroi, sous la présidence de Monsieur Pascal BOUCHER, Maire

Monsieur Pascal BOUCHER, Maire de la commune du Gué-de-Longroi, certifie que la liste des délibérations examinées de la séance a été, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affichée par extraits à la porte de la Mairie. Considérant que les conseillers municipaux présents représentent la majorité des membres en exercice, le Maire ouvre la séance.

Date de convocation : 04/09/2024

**Nombre de
conseillers** : 14

Présents : 10

Votants : 10

Pouvoirs : 3

Étaient présents : Mr Pascal BOUCHER, Mr Louis PONS, Mr LAYA Pascal, Mme Nadine COUTELLER, Mr Frédéric DESCHAMPS, Mme Annie MADELAINE, Mme Estelle ISAMBERT, Mr PINGAULT Dominique, Mr KAMOUGUE Hervé, Mr Clément SAVOURÉ

Étaient représentés : Mr KÉRUZORÉ Alain par pouvoir à Mr LAYA Pascal, Mr Marc FOUGAHLI par pouvoir à BOUCHER Pascal, Mme Geneviève HEE par pouvoir à Mme Nadine COUTELLER Annie

Absents : Monsieur Sébastien MINEAU,

Ouverture de la séance à 20h35

Mr Louis PONS est désigné secrétaire de séance

Ordre du jour

- 1 - Nouveaux horaires de l'agence postale
 - 2 - Régie de cantine
 - 3 - Convention PEP 28
 - 4 - Avenant convention partenariale mise à disposition de personnels
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

1 - Nouveaux horaires de l'agence postale

Mr le maire soumet à l'assemblée délibérante une nouvelle organisation de l'agence postale

Vu la convention relative à l'organisation signée entre « La poste » et « La commune du Gué de Longroi » en 2005.

Vu l'avenant à la convention relative à l'organisation d'une agence postale communale prenant effet le 1^{er} janvier 2011.

Afin d'aménager au mieux les horaires du poste de gérante de l'APC en concordance avec son contrat de travail et considérant une baisse significative de la fréquentation depuis plusieurs années il conviendrait d'ouvrir l'agence postale communale 4 jours par semaine de la manière suivante :

- Le lundi, vendredi de 09h à 12h
- Le mardi et mercredi de 15h à 18h

Entendu l'exposé de Mr le maire et après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité qu'à compter du 1^{er} octobre 2024 l'agence postale de la commune du Gué de Longroi modifie ses horaires d'ouverture au public.

2 - Régie de cantine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un système de tickets pour les repas de cantine en occasionnel, a été mis en place et que Mme FERRE Anne-Sophie était régisseur et que suite à sa demande de mise en disponibilité il y a lieu de modifier le régisseur ceci à partir du 1^{er} octobre 2024.

A cet effet, la modification de la Régie de Recette est nécessaire et Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Délibérante Mme Céline VINGANTE en tant que régisseur en remplacement de Mme FERRE Anne-Sophie.

Entendu l'exposé de Mr le maire le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de modifier la régie de recette pour la vente de tickets de cantine et désigne Mme Céline VINGANTE comme régisseuse.

3 – Convention PEP28

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler la convention partenariale relative à la mise à disposition de personnels pour l'encadrement de la pause méridienne.

A cet effet Mr le maire propose de renouveler la convention partenariale relative à la mise a disposition de personnel avec les PEP 28 qui a prend effet en date du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025

Le coût de cette convention pour l'année scolaire 2024/2025 sera de 13 999,89€ soit 15% supplémentaire que l'année précédente.

Entendu l'exposé de Mr le maire le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte l'avenant de la convention partenariale, les crédits nécessaires s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitre et article prévu à cet effet.

3 – Avenant convention partenariale mise à disposition de personnels

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ de Mme FERRE Anne-Sophie demandant une mise à disponibilité à partir du 1^{er} octobre 2024.

A ce titre il convient de remplacer Mme FERRE sur 2 postes

- 3h en ATSEM le lundi matin
- Un poste d'encadrement méridien de 12h à 13h45 le lundi, mardi, jeudi et le vendredi.

A cet effet Mr le maire propose de faire un avenant à la convention partenariale relative à la mise a disposition de personnel avec les PEP 28 qui a pris effet en date du 1^{er} septembre 2024.

Le coût de cet avenant pour l'année scolaire 2024/2025 sera de 10 126,93€.

Entendu l'exposé de Mr le maire le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Accepte l'avenant de la convention partenariale, les crédits nécessaires s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitre et article prévu à cet effet.

Questions diverses :

Monsieur le Maire nous informe que la société d'archivage située rue de Longréau doit procéder à un déménagement. En conséquence, ils ont demandé à la mairie de faciliter l'accès à l'entrée de la rue. Un arrêté sera pris pour interdire le stationnement dans la Grande Rue, au début de la rue de Longréau. Cette interdiction s'appliquera les lundis, mardis et mercredis, pour plusieurs semaines.

Par ailleurs, nous avons profité de l'absence de Pierre pour faire un contrôle du camion communal. Il affiche actuellement 133000 km au compteur. Plusieurs réparations sont nécessaires pour le maintenir en bon état, avec un devis estimé à 9 058 € TTC.

Monsieur Pons fait le point sur les trois candidats reçus pour le poste d'agent communal. Ces candidats ont été évalués par Messieurs Laya, Savouré et Pons. Un autre candidat avait été reçu quelques semaines auparavant par Messieurs Laya et Boucher. Nous avons également deux autres rendez-vous à planifier pour des candidatures récentes, avec des entretiens prévus pour la semaine prochaine.

Monsieur le Maire nous informe également que le GLTT ouvrira une nouvelle section destinée aux jeunes, qui se réunira les mercredis après-midi.

Une journée anti-tabac devrait se tenir au Gué-de-Longroi le 23 octobre à 18h. Tous les habitants de la commune intéressés sont invités à y participer.

Concernant l'installation de kiosques à pizza par la société "Juste Queen" dans les communes avoisinantes, Monsieur le Maire indique que la mise en place du kiosque au Gué-de-Longroi est prévue dans les semaines à venir.

Monsieur le Maire informe que son fils Clément, avec l'aide de Monsieur Pons et de lui-même, a réalisé un ouvrage sur l'histoire du Gué-de-Longroi.

Madame Couteller se propose de rendre visite aux personnes âgées afin de les aider à installer et utiliser l'application Panneau Pocket, destinée à faciliter la communication municipale.

Monsieur Laya propose de renouveler les coupes de bois sur la commune. Une délibération sera prise prochainement à ce sujet.

Concernant le poteau sur la route entre le Gué de Longroi et d'Angles, Monsieur Laya indique qu'il a relancé à plusieurs reprises Orange Dépannage, mais le correspondant n'a pas donné suite à ses appels.

Enfin, Monsieur le Maire convoquera prochainement le CCAS pour organiser le repas des anciens, ainsi qu'une commission pour préparer la cérémonie du 11 novembre.

La prochaine séance du Conseil municipal est fixée au jeudi 14 novembre à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22h20

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Pons Louis,

Le Maire,
Monsieur Pascal BOUCHER,